

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande |
| Band: | 39 (1901) |
| Heft: | 14 |
| | |
| Artikel: | Nos milices vaudoises : au temps de nos redoutés seigneurs de Berne |
| Autor: | Ceresole, Alfred |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-198691 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Genève, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nos milices vaudoises

au temps de nos Redoutés Seigneurs de Berne.

On n'a pas mal réveillé de souvenirs militaires en ces derniers temps, à l'occasion du trentième anniversaire de l'occupation des frontières... Et l'on a bien fait !

Bonnes réunions de vétérans et de vieux camarades, faites d'amitiés fidèles, de religieux patriotisme et de lointaines émotions !

Ces chers vieux à la tête blanche, ont encore le cœur si vert !.... Vert et blanc !.... Bon Vaudois ! Ça va bien !

Eh bien, c'est à leur adresse, — et pour l'ins-
truction des jeunes aussi, — que je consigne
ici, cher *Conteur*, quelques renseignements
sur une époque bien plus lointaine que celle
de 1870, sur celle d'un siècle et demi en ar-
rière, au temps où Messieurs de Berne donnaient
à l'armée vaudoise comme à l'Eglise, à nos tribunaux comme à nos écoles, des direc-
tions détaillées, ordres nets et précis en face
desquels il ne s'agissait pas de baragouiner.

En cet article, c'est de prescriptions militaires concernant spécialement l'infanterie et nos milices vaudoises qu'il s'agit, — et cela d'après un vieux règlement paru en français, à Berne, imprimé chez MM. Bronner et Haller en 1768.

Ce rare exemplaire — que je dois à l'aimable générosité d'un ami de Montreux — porte comme titre ces mots : *Ordonnance de L.L. EE. du Conseil de guerre de la République de Berne pour régler l'exercice de l'infanterie*. Au-dessous, apparaissent les armoiries bernoises, c'est-à-dire le vigoureux *moult*, avec sa gueule toujours ouverte et son corps robuste sur de grosses pattes velues.

A gauche, sur un feuillet jauni, je lis ces mots écrits à la main : « *Ce livre — pour l'exercice militaire, — appartient à Jean-Rodolphe de la Rottaz, à Veytaux, fait en l'année 1770.* »

Au début du volume, l'autorité supérieure militaire annonce que « MM. les officiers supérieurs et subalternes, les commis d'exercices, Bas-officiers (sic), tambours et fifres, grenadiers et mousquetaires, auront à se conformer exactement, tant dans les Exercices généraux et particuliers, que dans les Revues des Batailles », aux ordonnances qui vont suivre.

Tout d'abord, sous le titre « Avertissement », il est question de ce que doit être la Posture du Soldat.

Ecoutez ces prescriptions dans un style qui ne manque pas de saveur naïve :

« Toutes les fois, — dit l'ordonnance de 1768, qu'un Soldat est sous les armes, il doit se placer avec grâce le corps droit et sans gène, la tête haute, regarder toujours à droite, la poitrine en dehors et élevée, le ventre retiré, les genoux (sic) tendus, les talons serrés, quand il porte les Armes; et, — dans les autres mouvements, — écartés à quatre pouces, la pointe des pieds en dehors, le bras droit pendu, les coudes serrés au corps, la main pendante et reculée, serrée en arrière sur la cuisse droite.

« Le soldat doit poser son fusil de façon que la crosse repose entièrement sur le plat de la main gauche, qu'il n'en paraisse que le pouce et le premier doigt; que la crosse et la main soient appuyées et collées sur la hanche gauche, le canon bien en dehors, ni trop proche, ni trop loin de la tête, la sousgarde serrée contre le corps, au défaut de l'épaule et qu'il ne chancelle jamais. Le Soldat doit être attentif à faire bien face devant lui et éviter d'avancer une épaule plus que l'autre. Il doit manier son fusil avec vivacité; frapper ferme du pied droit et donner des coups secs et brusques sur son fusil et cartouches.

« Dans les « à droite » et les « à gauche », les soldats tourneront aussi vivement qu'il est possible, en tenant les jarrets bien tendus, et toujours sur le talon gauche qui ne doit jamais changer de place. Ils tiendront leurs fusils ferme et cotés à l'épaule dans tous les mouvements. Il leur est défendu de regarder à gauche, devant ou derrière eux, pendant toute la manœuvre. Ils doivent sans cesse avoir les yeux à droite sur « l'Espalier » (guide de droite).

« Tout soldat est capable de se taire et d'être attentif. S'il manque à ces deux points essentiels, qui sont la base de l'exercice, ce ne peut être que par *mutinerie*, mauvaise volonté ou désobéissance, et, dans ces cas, il doit être châtié.

« Les « Espaliers » partiront toujours dès que le commandement sera prononcé; mais ils mettront le temps nécessaire pour compter « un, deux, trois, quatre », entre chaque temps du maniement des armes, et dans les Feux, seulement « un et deux ». Leurs mouvements seront vifs, mais faits avec de grands tours de bras, pour être vus de tout le Bataillon, qui doit exécuter chaque temps aussi promptement qu'il est possible, dès que « l'Espalier » les a commencés... »

« Lorsque les Soldats portent les armes, les Bas-officiers des grenadiers les portent *haut*, au bras droit, et ceux des Mousquetaires, leur Hallebarde à l'Epaule gauche, la Lance en haut et le plat tourné en dehors.

« Quand les Soldats mettent les armes au pied, posent les armes à terre, portent la crosse haut et le Fusil sur l'Epaule, les Bas-officiers des mousquetaires font les mêmes mouvements avec la Hallebarde, mais ceux des Grenadiers gardent leurs armes toujours hautes au bras droit. »

Quant à la formation des *Rangs* et des *Files*, l'ordonnance prescrit que les contingents se formeront toujours sur les *trois rangs*.

« Un *Rang* est un nombre de soldats, les uns mis à côté des autres. Une *File* est un nombre de soldats où les uns sont derrière les autres.

« Les *Rangs* et *Files* ne doivent pas être trop serrés pour que les soldats puissent faire leurs mouvements sans gène et que l'un n'empêche pas l'autre.

« Un soldat occupe deux pieds en largeur et un pied en profondeur. On mettra huit pieds

de distance d'un Rang à l'autre : ainsi le compte peut être bientôt fait de la distance qu'il faut pour le front et la profondeur d'une Troupe, à proportion de sa force, tant pour la Parade que pour l'Exercice.

« Les plus beaux hommes seront placés au premier Rang, les suivants au troisième, et les plus petits au second, pour que la Troupe forme un beau coup-d'œil, et que, dans les Feux, le troisième Rang ait un avantage sur le second.

« Les Drapéaux, qui sont destinés à servir de signal de ralliement, devront être postés de façon que, dès le premier au dernier homme, ils puissent constamment être vus et aperçus. »

Quant à l'*ordre de marche*, « il y a différentes façons de marcher : à droite, à gauche, — en avant, en arrière, — vite ou lentement, — à rangs ouverts ou serrés, — par sections, pelotons, divisions, compagnies ou bataillons. »

« Les mouvements à droite et à gauche se feront sur les deux talons, et on joindra le talon droit, en portant le pied droit en avant ou en arrière à côté du gauche. Ces mouvements sont plus sûrs que de se tourner sur un seul talon, à droite, à gauche, ou le demi-tour. »

Les Exercices du Dépôt ou exercices particuliers du Dimanche, destinés aux recrues, — sont placés sous la direction d'officiers ou de Bas-officiers capables.

« A tous les Exercices particuliers, ceux-ci prendront le monde (sic) confié à leur soin et commenceront par leur apprendre à se tenir droit et ferme sur leurs pieds, la tête tournée à droite et les bras pendus, — ensuite à lever la jambe tous à la fois, avec le jarret tendu, la pointe du pied abaissée, — à marcher à distance égale, premièrement le « pas racourci », puis le « pas ordinaire », et, — quand ils sauront parfaitement ces deux pas, — ils leur enseigneront le « pas allongé ». Après quoi ils leur apprendront à porter le fusil, etc.

« Au chapitre « De la manière de faire feu », je lis ceci :

« Au commandement de *Feu !* les Soldats tirent tous ensemble, avec le premier doigt, la détente par le bas, pour que tous les coups partent ensemble..... Dès que la décharge est faite, le premier rang se relève brusquement, les deux derniers ne bougent, ni ne reculent, mais restent entièrement serrés; tous portent les armes plates. En retirant celles-ci vivement, le premier Rang sur le ceinturon et horizontalement, les deux derniers Rangs prennent la crosse sous le bras droit, puis on recharge.

Les officiers et Bas-officiers auront grand soin que le Soldat ne fasse pas semblant de charger, pour épargner la poudre. Chacun doit charger comme il faut, prendre garde si les coups sont partis, pour ne pas charger à double et se blesser eux et leurs camarades par leur imprudence...

Chaque soldat doit pouvoir tirer 20 à 30 coups avec son Fusil, aux Revues des Bataillons.

lons. Il doit à cet effet apporter 20 bonnes cartouches et deux bonnes pierres (à fusil) avec lui. »

Dans « l'Exercice à feu », les commandements qui concernent les *Grenadiers* m'ont paru particulièrement intéressants.

Les grenadiers, — on l'a trop souvent oublié de nos jours, — étaient appelés, entr'autres et spécialement, à charger, allumer et jeter des *grenades*. Celles-ci devaient éclater devant ou dans les rangs de l'ennemi.

Orvoici les commandements auxquels obéissaient nos grenadiers vaudois de jadis :

« *La main droite aux armes !* »

« *Haut les armes !* »

« *Passez les armes en bandouillère !* »

« *Prenez la mèche !* (A ce commandement, le grenadier approche ses deux mains de sa poitrine et avec la droite il prend le bouton du Porte-mèche et avec la gauche la *mèche* elle-même).

« *Prenez la grenade !* (On frappe un coup sec sur la giberne, on l'ouvre et l'on saisit la grenade qu'on porte à bras étendu en avant, étendant de même la main gauche).

« *Ouvrez et couvrez la Fusée !* (On porte la grenade devant la bouche, on arrache le couvercle de la fusée et on tient la grenade à bras tendu, en mettant le pouce sur la fusée).

« *Soufflez la mèche !* (On porte la mèche avec la main gauche devant la bouche et on la souffle).

« *Allumer et jeter la grenade !* (On fait un grand pas du pied droit en arrière, en portant la mèche à quatre doigts de la fusée et lorsqu'on commande *Jetez*, on allume la Fusée et on jette la Grenade, en rejoignant les deux pieds et portant à bras étendu la mèche en ayant).

« *Remettez la mèche.* »

« *Portez les armes !* (A ce dernier commandement, on frappe de la main droite contre la poitrine; passant le pouce sous la courroie, on porte le fusil à l'épaule dans un temps et on laisse pendre la main au côté droit). »

Bien d'autres choses intéressantes seraient encore à relever dans ce vieux règlement d'infanterie du XVIII^e siècle; mais ces citations suffisent.

Ah! que n'avons-nous trouvé, entre ces pages jaunies, quelques illustrations, vieux *instantanés* nous donnant l'aspect et l'allure de nos troupes vaudoises de cette lointaine époque! Et que n'avons-nous eu, — par un phonographe, — la reproduction des sons de voix des chefs, leurs commandements sonores, les marches des tambours et la musique des fifres joyeux!

A travers ces pages, nous avons senti passer quelque chose de l'esprit guerrier de nos pères, des bataillons vaudois qui furent à Wilmergen; et il nous a semblé voir paraître devant le front de ces belles troupes au service de Leurs Excellences la noble et douce figure du major Davel.

Ah! devant ce chef aimé, et qui fit ses preuves de bravoure, devant cette belle âme aux regards rêveurs et énergiques, — vétérans de 1870 ou de 1847, troupes d'élite d'aujourd'hui, Vaudois, mes amis :

— *Garde à vous !*

— *Présentez armes !*

Honneur au major!

Cure de Blonay, 17 février 1901.

ALFRED CERESOLE.

Une idylle troublée.

Trois amis — Ernest, Fritz et Marius — battaient les bois qu'arrose le Talent. Bien qu'on fût en septembre, il faisait très chaud et la sueur perlait au front de nos chasseurs. Ils tiraient la langue, ayant depuis longtemps

vidé leurs gourdes. Dans leurs carnassières, pas le moindre levraut. La crainte de revenir bredouille commençait à les saisir, lorsque retentirent deux coups de feu. Ils étaient partis de la carabine de Marius, qui venait de prendre les devants avec les chiens. « Attention! crie-t-il à ses compagnons, attention! c'est un gros renard; je crois bien qu'il est touché. » A ces mots, Ernest et Fritz sentent battre plus fort leur cœur de nemrod; ils oublient et la chaleur et la soif. L'œil aux aguets, le doigt sur la détente, ils avancent vivement, se portant tantôt à droite, tantôt à gauche, selon le côté d'où viennent les aboiements. Mais ceux-ci faiblissent bientôt, la meute étant emportée au loin. Au bout d'un quart d'heure, on n'entend plus un cri. De Marius pas de nouvelles; du renard, encore moins. Où est la chasse maintenant? Fritz et Ernest n'en savent rien. Machinalement, ils marchent toujours et finissent par arriver au Talent, moulus, fourbus et plus altérés que jamais.

Le Talent, à l'endroit où ils débouchèrent, présente une de ces jolies vasques que connaissent bien ceux qui ont flâné le long de son cours supérieur, cuvettes qu'il s'est creusées dans la molasse et dont l'eau immobile reflète des cimes de sapins et des coins de ciel. A la vue de cet idyllique bassin, les deux chasseurs s'arrêtèrent, charmés. « Si nous piquions une tête », dit Fritz. — « J'allais te le proposer », répondit Ernest, « aussi bien, ne sachant ce que deviennent ce sacré Marius et son fauve, n'avons-nous rien de mieux à faire qu'à attendre ici les événements. »

— Seulement, reprit Fritz, nous n'avons pas de caleçons!

— La belle affaire, nos seuls spectateurs sont quelques grosses fourmis noires qui vont à leur fourmilière; elles ne rougiront pas de nous voir, prendrez un bain à la mode antique...

Il y avait cinq minutes à peine qu'Ernest et Fritz refreintaient leurs muscles dans le Talent, quand soudain des abois rapprochés se firent entendre. S'élancèrent sur la berge et saisir, non leurs vêtements, mais leurs fusils, fut pour nos amis l'affaire d'une seconde. — « Bougeons pas, chuchote Ernest, viâ la bête! » Traqué par les chiens, le renard arrivait en effet droit sur eux. Pif! paf! le fusil de Fritz lui loge une prune de plomb dans le flanc. Mais il ne s'arrête pas pour si peu, ce satané renard; il vaî à qui s'élançait dans un fourré de ronces. Fritz, Ernest et les chiens l'y cernent promptement. Paf! pif! paf! Cette fois, le pauvre diable a son compte. Il git le ventre en l'air, le museau ensanglé. Les chasseurs le tirent non sans peine du hâlier épineux et non sans s'égratigner un peu tout le corps.

— Belle bête! disent-ils en le soupesant; Marius sera heureux de voir que nous ne l'avons pas manqué.

Tout aux péripéties si brusques de cette fin de chasse, ils ne se doutaient pas que depuis quelques instants des garçonnets qui ramassaient du bois mort dans la forêt les observaient, cachés derrière des arbres. — « Mama! crie l'un de ces enfants à une femme qui arrivait, regarde-voir ces hommes tout nus qui ont tué un renard. » Et un autre: « Dis, mama, est-ce des sauvages? »

— Des sauvages, kaise-té, gros dadou!

Cependant, en digne fille d'Eve, la mère s'est avancée. En apercevant les chasseurs qui palpent leur proie, elle s'éloigne un peu, à reculons, et s'exclame tout haut: « Eh! mon té ty possible, faut-il être assez abandonné de Dieu et de la Providence pour aller à la chasse dans cet état! »

Ernest et Fritz n'ont rien entendu. Ils causent toujours avec animation. Tout à coup, une grosse voix, tout près d'eux, celle-ci, leur

ferme le bec et les fait ressauter: « Vous avez vos permis? » demande cette grosse voix. Elle sort des lèvres d'un garde-champêtre qui les regarde d'un air où l'envie de rire le dispute à la sévérité.

Cette question interroge un instant les chasseurs, non qu'ils ne soient munis de permis en bonne et due forme, mais parce qu'elle leur rappelle tout ce que leur costume a de sommaire. Se méprenant sur les causes de leur embarras, le garde reprend d'un ton guenard:

— Faudrait peut-être retourner vos poches de veste pour voir si ces papiers se sont rien fauflés dans la doublure.

— Nous allons vous exhiber nos permis, dit séchement Ernest; nos habits sont à cent pas d'ici, au bord du ruisseau.

Et nos deux amis, portant mélancoliquement leur renard, de se rendre à l'endroit où ils se sont déshabillés, suivis du garde-champêtre de plus en plus incrédule. « Sapristi! s'écrie Fritz, les habits ne sont plus là! » De saisissement ils laissent choir le renard, qui faillit rouler au Talent.

Les choses se gâtent complètement. Le représentant de la loi est devenu impératif et grossier; il menace les pauvres chasseurs de les faire cueillir par le gendarme d'Echallens, dont il affirme voir le képi à l'horizon. En attendant, voici les petits ramasseurs de bois et leur mère et d'autres enfants et d'autres femmes qui s'approchent et qui, la bouche et les yeux grands ouverts, assistent à la scène.

— Courir ainsi sans chemise ni rien, ça fait honte à la vergogne! dit une paysanne.

— Serait-ce rien des échappés de Cery? demande une autre.

— Ou peut-être de la grande pension! murmure une troisième.

— Que vous êtes niauques! interrompt une grosse femme à mine réjouie, c'est des gai-lards qui ont fait un pari. Ils ont trop bâonne façon pour être des brigands.

— Ils m'ont aussi tout l'air d'être des mosseurs, déclare une seconde grosse femme.

Le débat entre Ernest, Fritz et le garde-champêtre, après avoir pris un moment la tournure d'une altercation, s'est maintenant apaisé, les chasseurs s'étant juré de ne plus desserrer les dents tant qu'ils n'auront pas leurs habits ou des hardes quelconques. En quoi ils agissent sagelement, car les arguments les meilleurs ne valent rien dans la bouche d'hommes qui sont privés de leurs pantalons.

Mais, s'ils se taisent, les pauvres honteux, vous pouvez croire qu'ils ne sont pas sans penser à bien des choses. Et leurs réflexions doivent être horriblement sombres, car ils ont des mines à porter le diable en terre. Ah! si Marius était au moins là!

Marius? Mais n'est-ce pas lui qui débouche de ce taillis et qui vient à eux en se tenant le ventre à deux mains, tant le rire le secoue? Oui, c'est bien lui.

— Ohé! les amis, dit-il aux deux infortunés, vos affaires sont derrière ce buisson; j'ai cru prudent de les cacher là, tandis que vous courriez après mon renard. Merci, entre parenthèses, de l'avoir reçu dignement, ce bougre-là. Mais vous l'auriez raté, que je ne vous en voudrais pas: j'ai trop ri à vous voir chasser, puis parlementer, n'ayant pour tout vêtement qu'une crosse et qu'une courroie de fusil. Vrai, vous m'avez causé de la joie pour plus de mille francs!

— Tonnerre de Marius! grommelle Ernest en se rhabillant, pour une farce tu nous en as fait une roide!

— Une fort roide, reprend Fritz. Ca nous apprendra à nous mettre en campagne sans avoir dans notre gibecière un caleçon de bain...

— Et un pantalon de réserve, ajoute Marius.

V. F.